



ASSOCIATION SYNDICALE de DENNEVILLE PLAGE

Mairie de Denneville
3 grand rue
50580 PORTBAIL sur MER

DEFINITION des ZONES du PERIMETRE de l'ASA ASDP

Le projet de l'ASSOCIATION SYNDICALE de DENNEVILLE PLAGE prévoit un périmètre de cette ASA comprenant 3 zones.

- ZONE 1 : la zone définissant la limite du littoral
- ZONE 2 : les zones les plus basses de Denneville Plage, proches du niveau de la mer.
- ZONE 3 : La zone la plus éloignée de la mer, où les propriétés sont construites sur un sol composé de sable marin. Cette zone ne comprend que les propriétés bâties à l'exclusion des terres agricoles

Montant d'Adhésion (adhésion) :

Chaque zone possède un montant de redevance définie par un coefficient multiplicateur (Nv) d'une unité de valeur d'adhésion

Dans la ZONE1, le coefficient d'adhésion est de 20

Dans la ZONE 2 le coefficient est de 5

Dans la ZONE 3, le coefficient est de 3

Pour exemple, l'unité de valeur d'adhésion pour 2020 est de 10 euros, la cotisation de la zone 1 est donc de $Nv \ 20 \times 10 \text{ €} = 200 \text{ euros}$, celui de la zone 2 de 50 euros et celui de la zone 3 de 30 euros.

Limites des zones :

Les limites des zones sont les suivantes :

Les trois zones ont pour limite nord l'ancienne commune de St Lô d'Ourville, et pour limite sud, l'ancienne commune de St Rémy des Landes.

Particularité, La zone 1 comprenant la propriété construite sur les Mielles d'Allone de la commune de Saint Remy des Landes. Leurs limites Ouest et Est sont définies par des rues, suivant les critères suivants :

- **Zone 1** : Les propriétés comprises entre
 - A l'ouest le domaine public maritime
 - A l'est les rues Charles LEFEBVRE et André PELCA

- **Zone 2** : Les propriétés comprises entre
 - A l'ouest les rues Charles LEFEBVRE et André PELCA.
 - A l'est : (du nord au sud)
 - Avenue des Ajoncs
 - Rue du bois de Sapins
 - Rue Saint Yves
 - Rue de la Reine Mathilde
 - Rue Guillaume le Conquérant
 - Avenue des Macareux

- **Zone 3** : Les propriétés bâties comprises entre
 - A l'Ouest : (du nord au sud)
 - Avenue des Ajoncs
 - Rue du bois de Sapins
 - Rue Saint Yves
 - Rue de la Reine Mathilde
 - Rue Guillaume le Conquérant
 - Avenue des Macareux
 - A l'Est :
 - Rue des Grands Chemins, RD 650

La (La) carte des zones est la suivante (la carte comprenant les références cadastrales est disponible sur le site de l'ASDP: https://asdp.ovh/documents/Cadastre_Zones_1.1.jpg)

